

MISSIONS

de la Congrégation

DES MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE

53^e année. — N^o 209. — Juin 1919.

APRÈS LA GUERRE

La Guerre dans le Plan divin.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir présenter à nos vénérés lecteurs le signataire de la magistrale étude qui va suivre. Ils savent tous quels immenses services il a, depuis bientôt vingt-cinq ans, rendus à notre chère Famille comme Procureur général de la Congrégation près le Saint-Siège.

Mais, naguère chargé par Monseigneur notre révérendissime et bien-aimé Père de la rédaction de ces *Annales* ou *Missions* (série d'après-guerre), il nous sera bien permis, pensons-nous, d'exprimer notre reconnaissance et notre joie de pouvoir commencer notre premier fascicule par la publication de cet important travail, — œuvre encore inédite d'un profond philosophe et d'un éminent théologien dont la valeur est reconnue et appréciée, non seulement parmi nous, mais encore dans les nombreuses Congrégations romaines — telles que les SS. CC. des Etudes, de la Propagande et des Rites, etc. — dont il est le consultant à la fois prudent et éclairé, que l'on suit toujours avec confiance après l'avoir écouté avec intérêt.

Nous profitons, d'ailleurs, de la première occasion qui nous en est offerte pour solliciter instamment la collaboration à notre

Revue de Famille de tous les talents aussi nombreux que variés qui, pour l'honneur de la sainte Eglise et celui de notre chère Congrégation, illustrent — *alius sic, alius autem sic* — nos différentes provinces et nos missions les plus lointaines.

* * *

« Quiconque, dans l'avenir, parcourant la série de nos *Annales*, rencontrera l'énorme hiatus qui va de 1914 à 1919, murmurerà ce mot : « La guerre ! » Et, — à ce souvenir, à l'évocation de tant de ruines et de sang, de tant de deuils et de larmes — fût-il déjà loin de l'événement, il frémira d'horreur...

« Que personne néanmoins ne se scandalise de la Providence. Dans la trame de l'histoire les guerres sont à leur place, — celle-ci comme les autres.

« Le mal n'est pas inutile dans le monde. « Jamais, dit saint Augustin, Dieu ne le tolérerait, s'il n'avait le secret et le pouvoir et la volonté d'en tirer le bien. » Dans le plan divin, du mal sort le bien, — comme de la vase immonde l'on voit parfois monter des fleurs.

« C'est que « le mal, dit saint Denis l'Aréopagite, concourt à la perfection de l'univers (1) ». Le bien qui dérive du mal a sa qualité, sa nuance propre ; et cette qualité, cette nuance est nécessaire à l'auréole de gloire que l'univers doit faire à Dieu.

« Non, — et même en face de ce mal épouvantable qu'est la guerre, qu'a été surtout celle qui vient de finir — qu'on ne calomnie pas la sagesse de Dieu, ni sa miséricorde, ni son amour. Mais que l'on médite et que l'on comprenne ; et qu'ayant compris l'on se donne part à soi-même et l'on fasse part aux autres des fruits spirituels que Dieu a attachés à la guerre.

« Méditons donc quelques instants, et en particulier, sur

(1) Cfr. *De Div. Nom.*, cap. iv.

les pages que saint Augustin a consacrées à ce grave sujet dans sa *Cité de Dieu*...

« Qui peut douter que la Providence ne régisse les nations et ne dirige le cours de leur histoire ? « Ce Dieu souverain et véritable, dit saint Augustin, auteur et créateur de toute âme et de tout corps, source de la félicité de quiconque est heureux en vérité et non en vanité, ce Dieu qui a fait l'homme composé d'âme et de corps, qui, après le péché, n'a laissé ni le crime impuni ni la faiblesse sans miséricorde..., lui qui veille sur le ciel et la terre, sur l'ange et sur l'homme, et ne laisse rien, — pas même la structure intérieure du plus vil insecte, la plume de l'oiseau, la fleur des champs, la feuille de l'arbre — sans la convenue et l'étroite union de ses parties, est-il croyable qu'il ait voulu laisser le royaume des hommes, et leurs dominations, et leurs servitudes en dehors des lois de sa providence (1) ? »

« La Providence divine règle et gouverne la vie des nations autant et bien plus que celle des individus. Et, s'il faut mesurer à la gravité des choses le juste souci que l'on en prend, on peut bien dire que, dans le plan de la Providence, les guerres tiennent une des premières places. — « C'est Dieu qui en est le souverain arbitre (2). » Il combine deux choses dans ses éternels conseils : ce qu'il n'est pas tenu d'empêcher et peut tolérer en prévision du bien qu'il en tirera, — l'iniquité — et ce qu'il peut vouloir positivement et inspirer et même imposer, — l'œuvre de justice — et, à l'heure qu'il a éternellement fixée, les nations sont aux prises.

« Et pourquoi cela ? Pourquoi, Seigneur, n'entendez-vous pas toujours le cri que nous vous jetons : *A peste, fame et bello libera nos, Domine!* De la peste, de la famine et de la guerre délivrez-nous, Seigneur ! Vous le Dieu de bonté, de miséricorde et d'amour, qui n'hésitâtes pas à frapper

(1) *De Civit. Dei*, lib. V, § 11. — (2) Cfr. *Ibid.*, § 22.

votre propre Fils, agneau innocent et sans tache, pour nous épargner, — nous, pauvres pécheurs — éprouvez-vous donc quelque plaisir à contempler ces champs de carnage, à voir déchirer cette chair que vos mains ont pétrie et tomber en ruines ce chef-d'œuvre de votre création ?

« Blasphème ! Dieu, lorsqu'il déchaîne la guerre, reste lui-même, — miséricordieux et bon. Même alors, tandis que la patrie est foulée aux pieds, que le sang coule d'êtres aimés qui sont la chair de notre chair, il faut ployer les genoux devant lui, lui baiser la main et lui dire : Père, notre Père, qui êtes aux cieux !

« Certes, la guerre est un fléau, le pire des fléaux ! « Maux innombrables, s'écrie le grand Docteur, maux infinis, dures et cruelles nécessités ! Si, malgré mon insuffisance, j'essayais de les peindre des couleurs qu'un tel sujet demande, quelles seraient les bornes de ce long discours ? Mais le sage, dit-on, tirera l'épée pour la justice. Eh quoi ! s'il se souvient qu'il est homme, ne doit-il pas plus amèrement déplorer cette nécessité qui lui met les armes à la main ? Car, s'il ne s'agissait pas d'une guerre juste, le sage n'aurait pas à la faire, — le sage n'aurait pas à combattre. C'est l'injustice de l'ennemi qui arme le sage pour la défense de la justice ; et, c'est cette injustice de l'homme que l'homme doit déplorer, ne s'ensuivît-il aucune nécessité de combattre. Maux cruels, maux affreux, maux inouïs ! Qui donc, les considérant avec douleur, n'avoue que ce soit un malheur ? Mais l'homme, s'il s'en trouve, qui les envisage sans angoisse de cœur, est d'autant plus misérable de se croire heureux qu'il ne se croit tel que parce qu'il a perdu tout sentiment humain (1). »

« Quelles sont donc les raisons divines de ce fléau ? En premier lieu, « si Dieu frappait maintenant tout péché d'un châtement manifeste, rien ne serait réservé, selon notre manière de voir, au dernier jugement ; et, d'autre

(1) *Ibid.*, lib. XIX, § 7.

part, si tout péché échappait aujourd'hui aux poursuites éclatantes de la justice divine, on ne croirait pas à la Providence (1). » L'autre vie est, sans doute, le domaine propre de la justice, de celle qui punit comme de celle qui rémunère : *Novos vero cælos et novam terram secundum promissa ipsius expectamus, in quibus justitia habitat* (2), — nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où habite la justice. Mais, si Dieu n'exerçait aucune justice vindicative dès ici-bas, nous serions tentés de tomber dans le déisme, — cette hérésie d'après laquelle il n'a cure des hommes, ni ne se préoccupe de leurs actes, bons ou mauvais.

« Au surplus, continue l'Evêque d'Hippone, avec un peu de sincérité, ceux qui ont subi les horreurs de la guerre sauraient reconnaître, dans ce qu'ils ont enduré de misères, cette Providence qui se sert de ce fléau pour corriger, pour broyer la corruption humaine (3). » Et, après lui, le Pape Benoît XV : — « Ce n'est pas sans la permission de Dieu, ni sans un signe de sa main, que la paix, comme il faut le dire, s'est en quelque sorte envolée de la terre; c'est afin que les nations humaines, dont les pensées s'étaient fixées en la terre, vengeassent les unes sur les autres, par de mutuels massacres, l'oubli et l'indifférence à l'égard de Dieu (4). »

« Soyons sincères, avons-nous péché? Peut-on, sans frémir, aborder l'inventaire moral d'une nation, — inventaire à dresser, non point sur les données de consciences altérées et faussées, mais d'après les règles immuables de la loi divine? Dieu a-t-il occupé, dans la nation, la place qui lui est due? A-t-il été honoré, révérend des pouvoirs publics? Ont-ils fait de la religion la base indispensable de la morale? La loi divine a-t-elle présidé aux relations du foyer? En a-t-elle fermé l'accès à ces corrosifs moraux

(1) *Ibid.*, § 8. — (2) II Petr., III, 13. — (3) *De Civit. Dei*, lib. I, § 1.
— (4) Alloc. cons. du 20 janv. 1915.

qui tarissent la famille dans sa source? Les vies individuelles ont-elles su se dérober à l'emprise de la cupidité, de l'orgueil, de l'amour du plaisir?

« Simples questions générales, mais telles, néanmoins, qu'en face des horizons qu'elles dévoilent brusquement au regard, il ne reste qu'une chose à faire, se jeter à genoux et crier vers Dieu : — Pitié, Seigneur, pardon ! Ah ! tout ce que nous souffrons, nos péchés l'ont mérité ! *Quidquid patimur peccata nostra meruere* (1).

« Il est fort vrai que, dans les sociétés, le bien est mêlé au mal. Oui, certes, et dans une très large mesure. Mais que les bons écoutent et pèsent ces autres paroles de saint Augustin : — « Eh ! dans cette désolation publique, qu'ont donc souffert les chrétiens qui, au regard de la foi, ne tourne à leur progrès ? Et, d'abord, s'ils méditent humblement sur ces péchés dont la justice divine se venge en remplissant le monde d'effroyables catastrophes, quoique fort éloignés du crime, des désordres et de l'impiété, se croiront-ils tellement exempts de fautes qu'ils n'aient rien à expier par quelque peine temporelle (2) ? »

« Puis, en face de ces péchés qui se commettent autour d'eux, de cet athéisme qui pénètre la vie publique, peuvent-ils se déclarer exempts de tout reproche ? « Le mal, — c'est toujours saint Augustin qui parle — le mal est que ceux dont la vie témoigne d'une grande horreur pour les exemples des méchants, épargnent les péchés de leurs frères, parce qu'ils appréhendent les inimitiés, parce qu'ils craignent d'être lésés dans leurs intérêts, — légitimes, il est vrai, mais trop chers à des hommes voyageurs en ce monde, guidés par l'espérance de la patrie céleste (3). »

« Le saint Docteur ne semble-t-il pas avoir parlé pour nos jours, où trop souvent les actes les plus graves de la vie, — ceux qui vont à orienter dans un sens ou dans un autre les destinées d'une nation — se déterminent, même

(1) S. Jérôme. — (2). *De Civit. Dei*, § 9. — (3) *Ibid.*

chez les bons, par des motifs purement terrestres, où n'entrent aucunement, ou que fort peu et secondairement, les intérêts de Dieu et de son Eglise, intérêts d'ailleurs, — ne le voient-ils donc pas ? — avec lesquels se confondent les intérêts les plus fonciers et les plus vitaux de la nation ?

« Ah ! tous, qui que nous soyons, tous, sans exception, frappons-nous la poitrine et répétons : — *Peccavimus !* Nous avons péché. Tout ce que nous souffrons, nos péchés l'ont mérité.

« Si l'on y regarde bien, d'ailleurs, Dieu n'exerce jamais ici-bas la justice vindicative purement et pour elle-même. « Je visiterai leur iniquité avec la verge, a dit le Seigneur, et leurs péchés avec le fouet ; mais je ne leur retirerai pas ma miséricorde (1). »

« Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité (2). »

« L'antiquité païenne elle-même disait par la bouche de Plutarque : — « Dieu, lorsqu'il punit, n'a pas à se venger contre nous ; l'homme le plus inique ne lui fait aucun tort, le ravisseur ne lui ôte rien... Il ne punit donc l'avare, le violateur des lois, que par manière de remède ; et, souvent, il arrache le vice, comme il guérirait le haut mal avant le paroxysme (3). »

« Nous avons entendu saint Augustin nous enseigner comment le fléau de la guerre affermit la foi en la Providence divine. Elle doit avoir, dans les desseins de Dieu, des fruits encore plus précieux au regard de nos péchés, — fruits de satisfaction et fruits de correction. A ceux-là seuls la guerre aura été une peine purement vindicative, qui l'auront voulue telle, c'est-à-dire qui n'auront pas su en recueillir le double fruit de la satisfaction et de l'amendement (4).

« Dieu, éternelle justice, ne saurait être frustré dans ses

(1) Ps. LXXXVIII, 33. — (2) Ps. XXXV, 16. — (3) *Sur le délai de la Justice divine*, XXIX, trad. de Maistre. — (4) Cfr. S. Th., 4 Sent., D. 4, q. 2, a. 1, q. 2, ad 2.

comptes de gloire ; tout doit lui être payé, en cette vie ou en l'autre. Or, la miséricorde divine consiste souvent à offrir au pécheur des expiations terrestres, toujours incomparablement plus légères que celles de l'autre vie, et qui, par surcroît, peuvent se doubler de mérites.

« D'autre part, Dieu veut broyer le péché, selon l'expression de saint Augustin, mais par nos mains, et nous rattacher fortement à la vertu, en qui réside notre félicité vraie d'ici-bas et de là-haut. Peine affreuse que la guerre ! Oui, sans doute, mais surtout correctrice ou, comme disent les théologiens, médicinale, qui peut relever une nation, la retremper, l'arracher à l'égoïsme, la replacer avec Dieu dans les termes d'une amitié étroite, la rendre l'auxiliaire dévoué de l'Eglise. « Les maux qui nous oppressent en ce monde, dit saint Grégoire, nous forcent d'aller à Dieu (1). »

« Une guerre qui apaiserait les dissensions au sein d'une nation, qui y réveillerait la foi, y exalterait la sainte espérance, y enflammerait les cœurs d'amour pour Dieu, en même temps que pour la patrie, qui deviendrait le théâtre des plus hautes vertus morales, une telle guerre resterait bien un fléau, mais quelle bénédiction en même temps ! Alors, après avoir jeté vers Dieu la supplication du pécheur humilié, il faudrait ajouter, malgré tant de sang et de ruines, le cri de l'action de grâces.

.

« La guerre a passé, mais la vérité reste, — et la grâce aussi qui accompagne la vérité. A l'enseigner et à la proclamer, n'enraierait-on pas dans une certaine mesure cette poursuite du luxe et du plaisir, qui s'anime du désir secret ou avoué de rétablir, sur le terrain naturel et humain, une sorte d'équilibre dans le cours de la vie, en la faisant remonter dans la jouissance autant qu'elle est descendue dans la douleur ? Au lieu de chercher des compensations

(1) Lib. XXVI, Moral., cap. 9.

aux maux endurés, on les ressaisirait par le souvenir, pour les purifier et les offrir à Dieu.

« La guerre a passé ! mais, dans tant de cœurs, le deuil a-t-il passé, et les ruines dans tant de régions, et la misère dans tant de foyers ?... Ah ! la vérité chrétienne sur la guerre n'a pas, — hélas ! — à être retournée vers le passé : elle domine encore le présent.

« Qu'elle enveloppe donc de sa lumière et les champs ravagés, et les villes ruinées, et les foyers désolés, et les cœurs meurtris ! Qu'au-dessus des nations elle fasse apparaître la face du Père, qui, même dans le châtement, reste Père, et, ici-bas, de la justice ne disjoint jamais la miséricorde et l'amour (1) ! »

JOSEPH LEMIUS, O. M. I.



(1) Le R. P. Théophile Ortolan, O. M. I., littérateur non moins distingué que savant remarquable et parfait théologien, publie également en ce moment — dans le grand *Dictionnaire de Théologie* de MM. Vacant et Mangenot (Librairie Letouzey, Paris) — une étude de longue haleine sur la guerre. Cette étude — qui doit s'étendre sur plus de 160 colonnes de ce *Dictionnaire*, soit plus de 320 pages d'un in-12 ordinaire — comprendra onze chapitres : I. Définition et division ; II. La guerre et le droit naturel ; III. La guerre et l'Écriture Sainte ; IV. La guerre et les saints Pères ; V. La guerre et l'Église ; VI. Questions morales se rapportant aux préliminaires de la guerre ; VII. De ce qui est permis durant la guerre ; VIII. Du droit conféré par la victoire ; IX. Des efforts tentés pour faire disparaître la guerre ou, du moins, en atténuer les effets ; X. Violations récentes du droit des gens et de la justice éternelle commises par les belligérants sans conscience ; XI. Des conséquences surnaturelles de la guerre. Nous espérons pouvoir reproduire ce dernier chapitre, particulièrement intéressant, dans la prochaine livraison des *Missions*.